

ASSEMBLÉE NATIONALE6 avril 2006

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 182

présenté par
M. Birraux-----
ARTICLE 15

Dans la première phrase de l'alinéa 2 de cet article, substituer au nombre :

« deux »,

le nombre :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination avec la création proposée d'une taxe additionnelle de diffusion technologique.